DEC111870DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



Délégation Paris B

ነ(ww.**cnrs**.fr

16, rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris

T. 01 42 34 94 00 F. 01 43 26 87 23

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 08A012DSI portant renouvellement de l'unité UMR 7623 intitulée « Laboratoire d'imagerie paramétrique », dont le directeur est Monsieur Pascal Laugier;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Quentin Grimal, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1er octobre 2011

Le directeur d'unité

Pascal Laugier